

A CÔTÉ DES ACTIVITÉS CLASSIQUES D'UN BUREAU DE GÉOMÈTRES, NOUS SOMMES À MÊME D'OFFRIR NOS EXPÉRIENCES COMME **SOUTIEN TECHNIQUE** AUX COMMUNES.

La police des constructions fait appel à des compétences larges couvertes par différents interlocuteurs/mandataires. Au vu de notre expérience, nous sommes à-même de vous proposer les prestations suivantes:

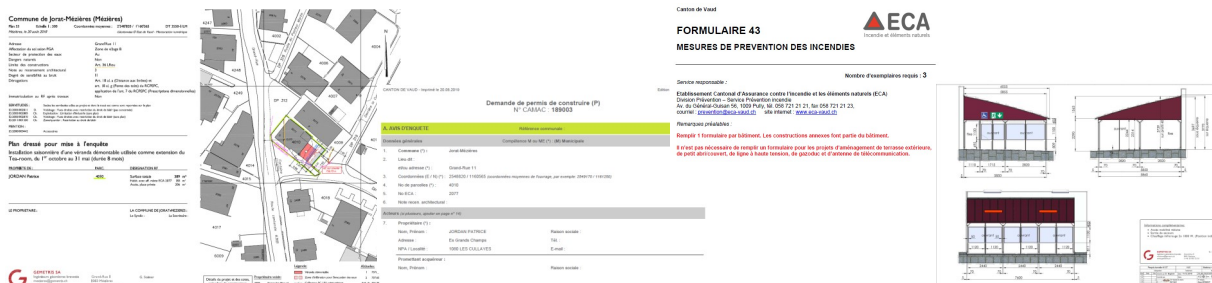
CONSEIL ET AIDE À LA DÉCISION

- Accompagnement dans le choix de la procédure (autorisation municipale, dispense d'enquête publique, procédure d'enquête publique, demande d'autorisation)
- Analyse contradictoire sur la base de vos documents de police des constructions et us et coutumes
- Analyse d'une demande aux yeux de la jurisprudence
- Aide à la décision, conseils
- Aide dans la rédaction des documents officiels
- Centralise les échanges ou vous oriente vers les spécialistes AEAI, "énergie", structure, judiciaire, etc.
- Audit interne sur les procédures actuelles et leur adéquation avec les lois et règlements en vigueur



DOSSIERS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Eventuelles séances préparatoires avec MO et/ou architecte
- Analyse du dossier (plans, questionnaire générale Camac et demande spéciale)
- Rapport technique avec préavis
- Aide à la décision dans le cadre du traitement des oppositions (analyse et proposition), participation aux séances de conciliation (sur demande)
- Validation technique du permis de construire



PERMIS D'HABITER / D'UTILISER

- Participation avec le/la Municipal(e) responsable à la visite des lieux à la fin des travaux
- Analyse de conformité avec la délivrance du permis de construire
- Rapport technique
- Validation technique du permis d'habiter/d'utiliser

Actuellement, nous faisons profiter notre expérience à 7 communes de 70 à 27'000 habitants. Fort de 5 collaborateurs spécialisés, nous garantissons toute la réactivité et la disponibilité nécessaire à vous épauler et ainsi participer activement au développement de votre Commune.

VOS AVANTAGES

- Vous ne payez que ce que vous consommez (prestations facturées au tarif régie).
- Vous gardez votre indépendance.
- Vous êtes accompagnés dans vos dossiers par des personnes qui sont quotidiennement en contact avec la problématique de la police des constructions.